

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	23 474	21 421	2 053	3 358	1 305	38.86
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 383		1 383	1 383		
	Total I	24 857	21 421	3 436	4 741	1 305	27.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 709		12 709	12 464	245	1.97
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	143 620		143 620	127 317	16 303	12.80
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	243 850		243 850	141 459	102 391	72.38
	Charges constatées d'avance (2)	665		665	787	121	15.44
	Total II	400 843		400 843	282 026	118 817	42.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		425 700	21 421	404 280	286 767	117 512	40.98

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	138 870		144 589		5 719	3.96
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		6 962		5 719		12 682	221.73
Situation nette (sous total)		145 832		138 870		6 962	5.01
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		145 832		138 870		6 962	5.01
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	122 965		7 151		115 814	NS
Total II		122 965		7 151		115 814	NS
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	52 570		62 213		9 642	15.50
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	45 159		46 063		905	1.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 587		1 704		3 883	227.88
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	32 167		30 767		1 400	4.55
Total IV		135 483		140 747		5 264	3.74
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		404 280		286 767		117 512	40.98

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	63	723	54	956	8 767	15.95
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	506	941	375	216	131 725	35.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8	178	20	176	11 998	59.46
Utilisations des fonds dédiés	951		20	867	19 917	95.44
Autres produits	101		18		82	446.50
Total I	579	895	471	234	108 660	23.06
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	217	497	207	296	10 201	4.92
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4	023	4	067	44	1.08
Salaires et traitements	169	312	187	287	17 975	9.60
Charges sociales	62	739	65	644	2 906	4.43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2	435	4	528	2 093	46.22
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	116	765	7	151	109 614	NS
Autres charges	197		430		233	54.19
Total II	572	968	476	404	96 564	20.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6	927	5	169	12 096	234.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		47		121	75	61.55
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		47		121	75	61.55
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		47		121	75	61.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		6 973		5 048	12 021	238.14
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				642	642	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				642	642	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				642	642	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		11		29	18	62.07
Total des produits (I+III+V)		579 941		471 356	108 586	23.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		572 979		477 075	95 904	20.10
5. EXCEDENT OU DEFICIT		6 962		5 719	12 682	221.73

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 404 279.61 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 579 894.56 Euros et dégageant un excédent de 6 962.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'objectif de l'association est de soutenir la diffusion des films d'Arts et d'Essai. Pour se faire, elle accompagne les salles adhérentes dans leur travail de programmation et d'animation, permettant ainsi une transmission culturelle auprès d'un large public.

L'association mène également des interventions dans les lycées d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine pour faire découvrir des oeuvres cinématographiques et développer l'esprit critique des lycéens.

La dernière mission mise en place par l'association est l'aide à la diffusion des films soutenus par la région Occitanie.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a connu une activité normale au cours de cet exercice.

Elle a bénéficié de deux nouvelles subventions en lien avec des projets spécifiques :

- Le projet "Les ambassadeurs" se déroulant sur 3 ans financé par le CNC pour 115000€
- Le projet "Pointe Courte" financé par la Région pour 6100€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 344		1 130
TOTAL	22 344		1 130
Prêts, autres immobilisations financières	1 383		
TOTAL	1 383		
TOTAL GENERAL	23 727		1 130

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 474	23 474
TOTAL			23 474	23 474
Prêts, autres immobilisations financières			1 383	1 383
TOTAL			1 383	1 383
TOTAL GENERAL			24 857	24 857

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 986	2 435		21 421
TOTAL		18 986	2 435		21 421
TOTAL GENERAL		18 986	2 435		21 421
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 435				
TOTAL	2 435				
TOTAL GENERAL	2 435				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	144 589	5 719-		0	138 870
Excédent ou déficit de l'exercice	5 719-	5 719	6 962		6 962
Situation nette	138 870		6 962	0-	145 832
TOTAL I	138 870		6 962	0	145 832

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	7 151	116 765	951			122 965	
NOUVELLE AQUITAINE							
- NA PROJET EAC	7 151		951			6 200	
.							
OCCITANIE							
- OCC LES AMBASSADEURS		110 665				110 665	
.							
SFO							
- SFO POINTE COURTE		6 100				6 100	
TOTAL	7 151	116 765	951			122 965	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 383	0	1 383
Autres créances clients	12 709	12 709	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	350	350	
Divers état et autres collectivités publiques	142 800	142 800	
Débiteurs divers	470	470	
Charges constatées d'avance	665	665	
TOTAL	158 377	156 994	1 383

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	52 570	52 570		
Personnel et comptes rattachés	8 101	8 101		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 091	36 091		
Impôts sur les bénéfices	11	11		
Autres impôts taxes et assimilés	956	956		
Autres dettes	5 587	5 587		
Produits constatés d'avance	32 167	32 167		
TOTAL	135 483	135 483		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 453
Autres créances	143 150
Total	145 603

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 844
Dettes fiscales et sociales	11 461
Total	17 305

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	665
Total	665
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	32 167
Total	32 167

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Lycéens et apprentis au Cinéma en Occitanie	
- Subvention de la Région	165 000
- Subvention de la Drac	38 350
- Subvention CNC	1 200
- Subvention de la Drac projet Lycéen Pierre d'Aragon Muret	13 500
- Subvention CNC Les Ambassadeurs	115 000
.	
Lycéens et apprentis au Cinéma en Nouvelle Aquitaine	
- Subvention de la Région	33 691
- Subvention de la Drac	25 500
- Subvention CNC	300
.	
Diffusion	
- Subvention CNC	45 000
.	
Soutien films Occitanie	
- Subvention de la Région	42 000
- Subvention Toulouse Métropole	21 300
- Subvention de la Région Pointe courte	6 100
Total	506 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 392 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 392 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

ASSOCIATION CINEPHILAE

4 Place de Bologne
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/24



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION CINEPHILAE

4 PLACE DE BOLOGNE

31 000 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2024



A l'Assemblée Générale de CINEPHILAE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CINEPHILAE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse,

Le 22 mai 2025

SC CONTE – MIRAL

Représentée par Frantz MIRAL



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	23 474	21 421	2 053	3 358	1 305	38.86
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 383		1 383	1 383		
	Total I	24 857	21 421	3 436	4 741	1 305	27.52
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 709		12 709	12 464	245	1.97
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	143 620		143 620	127 317	16 303	12.80
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	243 850		243 850	141 459	102 391	72.38
	Charges constatées d'avance (2)	665		665	787	121	15.44
	Total II	400 843		400 843	282 026	118 817	42.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		425 700	21 421	404 280	286 767	117 512	40.98

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	138 870	144 589	5 719	3.96
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		6 962	5 719	12 682	221.73
Situation nette (sous total)		145 832	138 870	6 962	5.01
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		145 832	138 870	6 962	5.01
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	122 965	7 151	115 814	NS
Total II		122 965	7 151	115 814	NS
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	52 570	62 213	9 642	15.50
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	45 159	46 063	905	1.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 587	1 704	3 883	227.88
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance		32 167	30 767	1 400	4.55
Total IV		135 483	140 747	5 264	3.74
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		404 280	286 767	117 512	40.98

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	63	723	54	956	8 767	15.95
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	506	941	375	216	131 725	35.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8	178	20	176	11 998	59.46
Utilisations des fonds dédiés	951		20	867	19 917	95.44
Autres produits	101		18		82	446.50
Total I	579	895	471	234	108 660	23.06
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	217	497	207	296	10 201	4.92
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4	023	4	067	44	1.08
Salaires et traitements	169	312	187	287	17 975	9.60
Charges sociales	62	739	65	644	2 906	4.43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2	435	4	528	2 093	46.22
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	116	765	7	151	109 614	NS
Autres charges	197		430		233	54.19
Total II	572	968	476	404	96 564	20.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6	927	5	169	12 096	234.00

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		47		121	75	61.55
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		47		121	75	61.55
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		47		121	75	61.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		6 973		5 048	12 021	238.14
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				642	642	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				642	642	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				642	642	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		11		29	18	62.07
Total des produits (I+III+V)		579 941		471 356	108 586	23.04
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		572 979		477 075	95 904	20.10
5. EXCEDENT OU DEFICIT		6 962		5 719	12 682	221.73

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 404 279.61 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 579 894.56 Euros et dégageant un excédent de 6 962.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'objectif de l'association est de soutenir la diffusion des films d'Arts et d'Essai. Pour se faire, elle accompagne les salles adhérentes dans leur travail de programmation et d'animation, permettant ainsi une transmission culturelle auprès d'un large public.

L'association mène également des interventions dans les lycées d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine pour faire découvrir des oeuvres cinématographiques et développer l'esprit critique des lycéens.

La dernière mission mise en place par l'association est l'aide à la diffusion des films soutenus par la région Occitanie.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a connu une activité normale au cours de cet exercice.

Elle a bénéficié de deux nouvelles subventions en lien avec des projets spécifiques :

- Le projet "Les ambassadeurs" se déroulant sur 3 ans financé par le CNC pour 115000€
- Le projet "Pointe Courte" financé par la Région pour 6100€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 344		1 130
TOTAL	22 344		1 130
Prêts, autres immobilisations financières	1 383		
TOTAL	1 383		
TOTAL GENERAL	23 727		1 130

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 474	23 474
TOTAL			23 474	23 474
Prêts, autres immobilisations financières			1 383	1 383
TOTAL			1 383	1 383
TOTAL GENERAL			24 857	24 857

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 986	2 435		21 421
TOTAL		18 986	2 435		21 421
TOTAL GENERAL		18 986	2 435		21 421
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 435				
TOTAL	2 435				
TOTAL GENERAL	2 435				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	144 589	5 719-			138 870
Excédent ou déficit de l'exercice	5 719-	5 719	6 962		6 962
Situation nette	138 870		6 962		145 832
TOTAL I	138 870		12 681	5 719	145 832

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	7 151	116 765	951			122 965	
NOUVELLE AQUITAINE							
- NA PROJET EAC	7 151		951			6 200	
.							
OCCITANIE							
- OCC LES AMBASSADEURS		110 665				110 665	
.							
SFO							
- SFO POINTE COURTE		6 100				6 100	
TOTAL	7 151	116 765	951			122 965	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 383	0	1 383
Autres créances clients	12 709	12 709	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	350	350	
Divers état et autres collectivités publiques	142 800	142 800	
Débiteurs divers	470	470	
Charges constatées d'avance	665	665	
TOTAL	158 377	156 994	1 383

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	52 570	52 570		
Personnel et comptes rattachés	8 101	8 101		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 091	36 091		
Impôts sur les bénéfices	11	11		
Autres impôts taxes et assimilés	956	956		
Autres dettes	5 587	5 587		
Produits constatés d'avance	32 167	32 167		
TOTAL	135 483	135 483		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 453
Autres créances	143 150
Total	145 603

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 844
Dettes fiscales et sociales	11 461
Total	17 305

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	665
Total	665
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	32 167
Total	32 167

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Lycéens et apprentis au Cinéma en Occitanie	
- Subvention de la Région	165 000
- Subvention de la Drac	38 350
- Subvention CNC	1 200
- Subvention de la Drac projet Lycéen Pierre d'Aragon Muret	13 500
- Subvention CNC Les Ambassadeurs	115 000
.	
Lycéens et apprentis au Cinéma en Nouvelle Aquitaine	
- Subvention de la Région	33 691
- Subvention de la Drac	25 500
- Subvention CNC	300
.	
Diffusion	
- Subvention CNC	45 000
.	
Soutien films Occitanie	
- Subvention de la Région	42 000
- Subvention Toulouse Métropole	21 300
- Subvention de la Région Pointe courte	6 100
Total	506 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 392 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 392 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

ASSOCIATION CINEPHILAE

4 Place de Bologne
31000 TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/24



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSOCIATION CINEPHILAE
4 PLACE DE BOLOGNE
31 000 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2024



A l'assemblée générale de CINEPHILAE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Toulouse,

Le 22 mai 2025

SC CONTE - MIRAL

Représentée par Frantz MIRAL